

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



La migration internationale temporaire : son fonctionnement et ses implications pour le Québec Temporary Migration La migración internacional temporal...

Victor Piché

Number 14 (54), Fall 1985

Migrants : trajets et trajectoires

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1034505ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1034505ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

The author analyses the phenomenon of temporary immigrant work permits. This type of immigration is growing in Québec. The author suggests that the separation of the functions of production from the functions of reproduction, the "workplace" from the "family", constitutes the economic basis for ethnicity.

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Piché, V. (1985). La migration internationale temporaire : son fonctionnement et ses implications pour le Québec. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (14), 15-22. <https://doi.org/10.7202/1034505ar>

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 1985

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

La migration internationale temporaire : son fonctionnement et ses implications pour le Québec

V. Piché

Des milliers et des milliers de personnes se déplacent chaque année en quête de travail et de sécurité. Ce phénomène est la conséquence directe de la mondialisation des rapports de production capitalistes (Massiah, 1982). Le pôle riche de l'économie-monde moderne (Wallerstein, 1974) ressemble à un vaste chantier de construction pouvant puiser, ici une main-d'oeuvre qualifiée, là, une main-d'oeuvre abondante et bon marché. Trois aspects caractérisent la migration internationale contemporaine. Premièrement, les principaux flux

migratoires se font des pays du Tiers-Monde vers les pays riches. Pour le Canada et le Québec, cela constitue un phénomène récent car, jusqu'aux années 70, ce sont les États-Unis et les pays d'Europe qui fournissaient la majorité des immigrants et des immigrantes. En 1984, par contre c'est plus de 70 % des immigrantes et des immigrants qui proviennent des pays du Tiers-Monde¹.

Deuxièmement, une nouvelle forme de migration internationale, nouvelle par son ampleur du moins, pose de plus en plus de problème :

il s'agit des mouvements de réfugiés-es. Les statistiques qui existent sont à prendre pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire, des estimations approximatives du nombre de personnes qui ont dû fuir leur pays natal afin d'échapper à un danger relié soit à une catastrophe, soit à des conflits (guerres, répression, etc.). L'ampleur du phénomène ne fait pas de doute : on enregistrait en 1984 près de 11 millions de réfugiés-es. Il est intéressant de noter les zones de crises, soit, l'Amérique centrale et la Caraïbe (plus de 300 000) ; l'Afrique (près de

16 3 millions); le Pakistan (près de 3 millions aussi); et enfin, le Sud-Est asiatique (près de 600 000)². Bref, il s'agit là de mouvements migratoires considérables et dont il faut dorénavant tenir compte lorsque l'on considère la migration internationale.

Troisièmement, la migration temporaire, qui a toujours constitué un système privilégié de recrutement de main-d'oeuvre, non seulement demeure importante mais semble être en recrudescence actuellement (Kritz et Keely, 1983). Dans cet article, nous nous interrogeons sur les fondements de ce type de migration qui, un peu partout dans le monde, est érigé en système. On verra comment ce système permet le recrutement d'une main-d'oeuvre bon marché. La première partie est donc consacrée à une « analyse systémique » du travail immigrant temporaire. Les deuxième et troisième parties, portant sur le Québec, se veulent plutôt exploratoires. D'une part, on examinera l'importance du travail immigrant temporaire au Québec. D'autre part, on se demandera dans quelles conditions il est possible de généraliser le modèle à tout travail immigrant.

Le travail immigrant temporaire comme système

Une des formes privilégiées de migration dans le capitalisme est la migration de travail temporaire.

On peut définir celle-ci comme un déplacement géographique en vue d'occuper un emploi à durée limitée : elle implique donc la circularité sous la forme « émigration-migration de retour ». Certes, la circularité de la force de travail est une caractéristique essentielle de la production de type capitaliste, circularité qui s'exprime par un va-et-vient continu entre la sphère domestique (la famille-productrice et reproductrice de force de travail) et la sphère capitaliste (le marché de travail-utilisateur de cette force de travail). En terme spatial, cela implique au minimum un déplacement entre la résidence et l'usine ou le bureau. Dans cet article, nous nous intéressons à une forme spécifique de circularité, celle qui met en jeu une migration internationale temporaire. De plus, nous n'analysons cette forme de migration que dans la mesure où elle existe sous forme de système, c'est-à-dire, qu'elle se reproduit sur une longue période et n'est donc pas purement conjoncturelle.

Ce type de migration a toujours été et demeure encore aujourd'hui important statistiquement et significatif économiquement. Si on parcourt l'économie-monde capitaliste actuelle, on trouvera de tels systèmes dans toutes les régions du monde. En voici quelques cas (les plus documentés) :

— les travailleurs contractuels, asiatiques surtout, dans les industries pétrolières du *Moyen-Orient* (Ecevit, 1983) ;

— les travailleurs contractuels, turcs, grecs, portugais, etc. dans les secteurs mous de l'économie de l'*Europe de l'Ouest* (Castles et Kosack, 1973 ; Granotier, 1976) ;

— les travailleurs burkinabé dans les plantations ivoiriennes (*Afrique de l'Ouest*) (Piché, Gregory et Desrosiers, 1981 ; Piché, Gregory et Coulibaly, 1980) ;

— les travailleurs africains noirs dans les mines *sud-africaines*

(Wolpe, 1972 ; Burawoy, 1976) ;

— les travailleurs mexicains dans l'agriculture *californienne* (Cohen, 1980 ; Burawoy, 1976) ;

— les travailleurs haïtiens dans la canne *dominicaine* (Corten, 1972). Et cette liste est loin d'être exhaustive ! Bref, plusieurs millions de personnes actuellement, et partout dans le monde, vivent dans un système de travail immigrant. Comment fonctionne un tel système ?

D'abord, deux conditions sont préalables à la création et à la reproduction d'un système de travail immigrant. Premièrement, la main-d'oeuvre doit être disponible, c'est-à-dire prête à se rendre là où elle est requise. Pour comprendre les processus spécifiques de « mise en disponibilité », il faut nécessairement avoir recours à l'histoire. Pour ce faire, nous allons considérer deux exemples.

Le premier concerne la migration burkinabé. Au moment de la pénétration du capitalisme français en Afrique de l'Ouest (colonialisme), un problème crucial s'est posé, celui du recrutement de la main-d'oeuvre nécessaire à la mise en marche du plan colonial. En effet, la plupart des familles africaines étaient impliquées dans un mode de production fonctionnant sur des bases radicalement différentes de celles du capitalisme. En particulier, la famille constituait l'unité de production des biens de subsistance et de reproduction de la force de travail. Les besoins en force de travail étaient donc définis à l'intérieur des unités domestiques dans des rapports de production domestiques, non marchands. Pour avoir accès à cette force de travail, il fallait nécessairement mettre en marche une série de mécanismes « extra-économiques » et en particulier utiliser la *force*. Ce fut la période de la migration forcée qui répondait ainsi au travail forcé. Un deuxième mécanisme a été l'implantation de l'impôt par tête en francs français,

ce qui obligeait les familles africaines à envoyer certains de leurs membres vendre leur force de travail là où on en avait besoin, c'est-à-dire là où se développait la production capitaliste. Pour comprendre la direction des flux migratoires, il faut tenir compte de l'ensemble des stratégies de développement à l'intérieur du système de mise en valeur des terres coloniales en fonction des besoins métropolitains. Ainsi, dans le plan colonial français, le Burkina Faso a été considéré comme une réserve de main-d'oeuvre pour le développement des plantations ivoiriennes. C'est donc là où devaient se rendre les Burkinabés pour compléter leurs besoins en numéraires. L'autre possibilité consistait à fuir la violence du recrutement de l'administration française et d'aller vendre sa force de travail dans la Gold Coast (l'actuel Ghana). Ces stratégies de développement, axées surtout sur la production capitaliste d'exportation, ont amené une détérioration progressive de l'agriculture de subsistance rendant moins nécessaire l'utilisation de la force brute. En résumé, c'est dans l'histoire coloniale du travail que l'on découvre les mécanismes de la mise en disponibilité de la force de travail burkinabé. (Pour plus de détails sur le cas burkinabé, voir Coulibaly, 1978 ; Piché, Gregory et Coulibaly, 1980).

Le deuxième exemple fait référence à la migration mexicaine aux États-Unis. Pour Cohen (1980), c'est dans l'histoire de l'impérialisme américain au Mexique qu'il faut puiser les fondements de la mise en disponibilité. En effet, dans la période 1848-1924, de nombreuses fermes mexicaines sont expropriées au profit de fermes américaines. De plus, on assiste à la pénétration du Nord-Ouest du Mexique par d'autres formes de capital américain (Cohen, 1980). Pour Gonzalès et Fernandez (1979), l'impérialisme signifie que le capital américain a

pu pénétrer au Mexique mais en alliance avec les classes terriennes aristocrates. Ainsi se produit une concentration importante de la production agricole et de la terre. Les paysans sont de plus en plus entassés dans de petits lopins de terre où persistent des formes archaïques de production. D'autres sont carrément dépossédés de leur propriété. Incapables de survivre uniquement à partir de la production agricole d'auto-subsistance, ces paysans, de même que les sans-terre, n'ont d'autres choix que de partir en migration de travail.

La deuxième condition préalable à la reproduction d'un système de travail immigrant est l'existence d'un rapport *de force tel que les employeurs* peuvent offrir un salaire en dessous du niveau de subsistance. Certes, ce niveau reste à définir dans chaque cas précis. Toutefois, du point de vue de la reproduction de la force de travail, ce niveau comprend essentiellement les ressources (1) pour reconstituer la force de travail sur une base journalière ; (2) pour entretenir celle-ci durant les périodes d'inactivité (chômage, maladies, accidents de travail, vieillesse, etc.) ; et (3) pour renouveler la force de travail sur une base générationnelle, c'est-à-dire produire et élever les enfants jusqu'à l'âge productif. Bref, il est clair que les moyens de subsistance débordent largement la survie du seul travailleur individuel, mais comprennent l'ensemble des autres membres de l'unité familiale.

Maintenant, qu'est-ce qui permet un tel rapport de force et comment se maintient-il ? Ici aussi, les mécanismes spécifiques qui reproduisent le pouvoir inégal sont variés dans le temps et l'espace. On peut néanmoins indiquer quelques facteurs qui nous paraissent centraux. Mentionnons que ce sont surtout des mécanismes « extra-économiques » qui sont à l'oeuvre ici, et que le rôle de l'État y est cru-

cial (voir Burawoy, 1976). Premièrement, il faut un contrôle sur la circulation des travailleurs. En Afrique du Sud, par exemple, ce contrôle s'exerce à travers la législation restreignant la résidence urbaine ; en Californie, ce contrôle est assuré par les lois d'immigration, par la législation sur le travail contractuel, et par la police de frontières. Le deuxième mécanisme fait référence aux restrictions posées à la mobilité professionnelle, soit via l'apartheid, soit via le retour obligatoire du travailleur après l'expiration du contrat. Enfin, le dernier mécanisme — et non le moindre — concerne la vulnérabilité du travailleur immigrant. Cette vulnérabilité, qui se traduit par une absence de pouvoir, est au coeur de notre problématique. Encore ici, pour y arriver, plusieurs facteurs sont en jeu. Un des plus importants est le statut sociopolitique des travailleurs : dans tous les cas, le droit à la nationalité ou à la citoyenneté est nié. C'est donc par l'intermédiaire de la législation étatique que les employeurs peuvent imposer leurs conditions. Ajoutons à cela la quasi-impossibilité pour les travailleurs immigrants de mettre sur pied des organisations de défense de leurs droits. Un symptôme de cette vulnérabilité s'exprime dans les nombreuses expulsions d'étrangers en des moments de crises économiques. On pense bien sûr aux resserrements des frontières et à l'expulsion des travailleurs mexicains qui suivent les cycles de contraction et d'expansion de l'industrie agricole. Mais on pense aussi aux expulsions récentes des millions de Ghanéens du Nigéria, des Nord-Africains de l'Europe, etc. Et pourtant, ces mêmes travailleurs et travailleuses ont pendant des années participé directement à l'expansion économique des pays en question.

Les deux premières conditions étant réunies, le reste s'ensuit. D'un côté, difficulté, voire impossibilité,

18 de survivre dans l'économie d'origine ; d'un autre côté, salaires insuffisants pour assurer le minimum vital. C'est ce que Burawoy (1976) appelle la double dépendance sur l'économie capitaliste et l'économie de subsistance. Dans d'autres contextes, on a parlé d'articulation entre modes de production capitaliste et domestique (Meillassoux, 1975) : la migration circulaire représente le mécanisme-clé de cette articulation (Gregory et Piché, 1983). Et celle-ci constitue le fondement économique de l'unité domestique et/ou de la famille. En effet, ce système de travail migrant implique que, étant donné les bas salaires, le travailleur migrant doit maintenir des liens étroits avec sa famille ; et étant donné l'existence de cette production domestique, les employeurs peuvent continuer leur politique des bas salaires. Pour revenir à notre concept de reproduction de la force de travail, cela veut dire que les fonctions de renouvellement et d'entretien sont séparées de la fonction de reconstitution sur une base quotidienne. Les coûts de renouvellement et d'entretien se trouvent ainsi absorbés largement par l'unité domestique et donc, à l'extérieur de la sphère capitaliste. C'est ce qui a fait dire à plusieurs auteurs que ce système produit une surexploitation dans le sens où c'est la sphère domestique qui doit absorber une bonne partie des coûts de reproduction de la force de travail... pour

le capital.

Terminer ici la description des lois de fonctionnement du système du travail migrant serait incomplet. En effet, l'unité domestique n'est pas une unité homogène : on y trouve des parents et des enfants, des hommes et des femmes, dont les intérêts ne coïncident pas toujours. Pour maintenir les rapports domestiques de production, il existe une hiérarchie de pouvoir (patriarcat). En particulier, la division sexuelle du travail, en assignant aux femmes comme groupe le travail domestique relié à la reproduction de la force de travail, les rend dépendantes du mari-travailleur-migrant. De plus, quand nous disons que c'est la famille qui absorbe les coûts de reproduction, nous disons en fait que ce sont d'abord les femmes qui sont les premières concernées. Quand, par exemple, les conditions de travail de l'homme se détériorent, le travail de la femme dans l'unité domestique se trouve souvent augmenté (pour un bon exemple, voir Gonzalès et Fernandez 1979).

Le travail immigrant temporaire au Québec

D'emblée, il faut répéter que le système de travail migrant est bel et bien vivant et présent partout dans le monde actuellement. Pour nous du Québec, compte tenu que la loi d'immigration canadienne permet l'établissement, avec le droit de devenir citoyen, il peut sembler que ce cadre ne s'applique pas ici. Nous voudrions au contraire montrer la très grande pertinence de ce modèle pour le Québec et ce, de deux façons. D'abord, en faisant référence au travail temporaire qui, contrairement à ce que l'on peut penser, est loin d'être négligeable présentement. Ensuite, et ce sera l'objet de la prochaine et dernière partie, en montrant que dans certaines conditions, ce modèle peut être généralisé à tout travail

immigrant.

Une des caractéristiques les plus fondamentales de la dernière loi d'immigration canadienne (loi C-24) aura certes été d'introduire explicitement la possibilité du travail immigrant temporaire. Dans les faits, le régime de visas temporaires fonctionne depuis 1973. Le Livre vert sur l'immigration, publié en 1974, définit clairement la fonction de ce nouveau programme : répondre aux besoins urgents des employeurs qui recherchent de la main-d'œuvre qu'on ne peut trouver au Canada (Canada, 1974). C'est donc dire qu'à partir de 1973, il existe au Canada officiellement deux types de travailleurs et travailleuses étrangers-ères : ceux et celles qui peuvent y rester en permanence, y amener leur famille et s'intégrer à la population canadienne, et ceux et celles qui ne le peuvent pas (Dandurand, 1978). À l'époque des débats sur le Livre vert, plusieurs personnes se sont inquiétées quant à l'ampleur que pourrait prendre un tel programme dans l'avenir. Qu'en est-il réellement ?

Les statistiques sur les permis de travail temporaires ne se prêtent pas facilement à l'analyse. D'une part, les données brutes montrent une augmentation considérable des permis temporaires au cours des 10 dernières années : 20 019 en 1984 comparés à 13 118 en 1974 (Audet, 1985). En fait, ces chiffres sont trompeurs car l'augmentation est essentiellement due à une augmentation du nombre de personnes en attente de statut : il s'agit, dans le vocabulaire du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), « des requérants à l'immigration », constitués surtout de réfugiés. Dans les documents du ministère (p. ex. : Audet, 1983), on nous dit que cette catégorie devrait être traitée à part, car il ne s'agit pas à proprement parler de travailleurs temporaires. Pour ce même ministère, il semble aller de

soi que la vaste majorité de ces personnes obtiendront leur statut d'immigrant. Cela est loin d'être sûr car, selon certaines estimations, à peine 30 % y parviennent³.

Le Tableau qui suit rassemble quelques chiffres et calculs pour les trois dernières années. Il existe trois catégories de permis. Le premier regroupe ce qu'on appelle les cas de dispenses : ici, l'admission d'un travailleur ou d'une travailleuse temporaire se fait par le biais d'une liste d'exemptions prévues dans la réglementation. Dans le deuxième cas, l'admission est contrôlée cas par cas et requiert une confirmation d'offre d'emploi d'un employeur, approuvée par les services d'immigration. Enfin, le troisième type concerne les requérants et les requérantes à l'immigration, catégorie dont nous avons déjà parlé. *Seules* les deux premières catégories constitueraient, selon le MCCI, de véritables travailleurs et travailleuses temporaires. Si l'on admet l'hypothèse « optimiste » du MCCI, on constate qu'en 1982 les deux premières catégories de permis regroupent plus de 70 % de tous les permis, alors qu'en 1984, le pourcentage baisse à 52, baisse due à l'importance croissante de la catégorie des requérants et requérantes (48 % en 1984). Les permis de travail sont octroyés pour une courte période, en moyenne de 20 semaines. Dans le Tableau 1, on voit que les durées moyennes pour 1983 varient selon la catégorie. J'ai utilisé ces durées moyennes pour les trois années afin de transformer les permis en « personnes-année ». Par exemple, nous avons en 1983, 8 185 cas de dispenses avec une durée moyenne de 14 semaines : ce qui donne l'équivalent de 2 204 personnes. Ces calculs sont importants si l'on veut faire des comparaisons avec les statistiques de l'immigration permanente.

Les chiffres du Tableau 2 sont révélateurs. Si l'on accepte l'hypo-

TABLEAU 1
Permis de travail temporaire, Québec, 1982-1984

Types de permis	ANNÉES					
	1982	(%)	1983	(%)	1984	(%)
(1) Dispenses	7 668	(43)	8 185	(40)	8 226	(34)
(2) Offres d'emploi	5 135	(29)	4 576	(22)	4 344	(18)
(3) Requérantes et requérants	5 103	(28)	7 956	(38)	11 449	(48)
Total	17 906	(100)	20 717	(100)	24 019	(100)
Durée moyenne						
(1)	n/d		14 semaines		n/d	
(2)	n/d		16 semaines		n/d	
(3)	n/d		23 semaines		n/d	
Personnes-année¹						
(1)	2 065		2 204		2 215	
(2)	1 580		1 408		1 337	
(3)	2 257		3 519		5 064	

Source : Audet, 1983 ; 1984 et 1985.

Note : ¹ Pour 1982 et 1984, j'ai utilisé les durées moyennes de 1983.

TABLEAU 2
Immigration de travail, temporaire et permanente, Québec, 1982-1984

Immigration de travail	1982	1983	1984
Temporaire *			
hypothèse 1	3 645	3 612	3 552
hypothèse 2	4 773	5 372	6 084
Permanente **	10 008	6 765	6 537
Total			
hypothèse 1	13 653	10 377	10 089
hypothèse 2	14 781	12 137	12 621
Pourcentage de l'immigration temporaire			
hypothèse 1	27	35	35
hypothèse 2	32	44	48

* Hypothèse du MCCI (hypothèse 1) : toutes les personnes requérantes obtiendront leur statut permanent. Mon hypothèse (hypothèse 2) : seulement 50 % l'obtiendront. Les chiffres proviennent du Tableau 1.

** L'immigration permanente est définie ici comme comprenant les immigrants et les immigrantes qui ont obtenu leur statut « d'immigrant reçu » et qui ont l'intention de travailler (voir Québec, 1985, Tableau 10, p. 27).

20 thèse du MCCI, l'immigration temporaire constituerait 27 % de l'ensemble de l'immigration de travail en 1982 et 35 % en 1984. Par contre, avec l'hypothèse plus réaliste que seulement 50 % des requérants et requérantes obtiendront un jour leur statut permanent, le pourcentage du travail temporaire atteint 48 % en 1984. Il est important de souligner aussi qu'en 1984, l'immigration temporaire, selon l'hypothèse du MCCI, est presque aussi importante que la catégorie « indépendante » (3 552 contre 4 479). En d'autres mots, pour combler des besoins *spécifiques* en main-d'oeuvre, le Québec a recruté 4 479 personnes à qui il permet l'établissement, et l'équivalent de 6 085 personnes sur une base temporaire. Qu'est-ce à dire sinon que les besoins en main-d'oeuvre sont de plus en plus comblés par des travailleurs et travailleuses temporaires ?

Il faudrait certes pousser plus loin l'analyse et caractériser plus précisément l'immigration temporaire. Par exemple, on sait qu'il s'agit en vaste majorité de jeunes hommes ; que beaucoup de femmes viennent comme travailleuses domestiques ; que les visas de dispenses concernent une main-d'oeuvre qualifiée alors que les « offres d'emploi » font appel à une main-d'oeuvre moins qualifiée (voir Audet, 1983, 1984 et 1985). On ne peut pas faire cette analyse ici. On peut con-

clure néanmoins que la composante temporaire de l'immigration de travail au Québec a dépassé celle de l'immigration permanente en 1984. Pour Carchedi (1979), il s'agit là d'une caractéristique du capitalisme avancé (« late capitalism ») : à savoir que l'immigration temporaire va en augmentant proportionnellement à l'immigration permanente pour répondre aux besoins conjoncturels du marché du travail. Il est donc clair que le modèle du travail migrant temporaire tel qu'il est exposé plus haut s'applique également ici. Il y a donc séparation entre les fonctions de reproduction de la force de travail et externalisation d'une bonne partie des coûts. La réserve internationale de main-d'oeuvre est à ce point considérable que les pays capitalistes avancés ont beau jeu pour y puiser à leur guise et à leurs conditions.

Peut-on généraliser le modèle ?

Plusieurs conditions donnent un caractère spécifique au travail immigrant. Ainsi, lorsque les immigrants et les immigrantes n'ont pas les mêmes droits sociaux que la population nationale, ou lorsque l'immigrant ou l'immigrante ne possède pas de statut réglementaire (i.e. immigration dite illégale), on peut affirmer que le travail immigrant aura les mêmes caractéristiques que celles définies plus haut, c'est-à-dire rapports de force désavantageux sur le marché de l'emploi, faibles salaires, nécessaire support de la famille, etc. Dans le cas canadien, on pourrait démontrer que tel fut le sort de tous les groupes d'immigrants et d'immigrantes recrutés comme main-d'oeuvre peu qualifiée afin de contrecarrer la grave pénurie de main-d'oeuvre durant l'expansion d'après-guerre (voir, par exemple, Peressini 1984). Le racisme des lois d'immigration canadiennes bloquant l'entrée des populations noires et asiatiques, c'est en

Europe que le Canada est allé chercher cette main-d'oeuvre. Comme le décrit Ramirez (1980), le recrutement de la main-d'oeuvre non qualifiée s'est fait au Canada par le système de parrainage. Ce système permettrait à un parent — quel que soit le degré de parenté — d'agir comme parrain en autant qu'il assume la responsabilité de l'établissement de la personne parrainée. Ce type d'immigration a surtout caractérisé les gens venant de la Grèce, de l'Italie et du Portugal. Dans ces conditions historiques, la famille...

de l'immigrant fonctionnait comme une unité de services et de reproduction, comme un amortisseur pour le travailleur immigrant et pour le marché du travail (Ramirez, 1980).

Bref, c'est l'unité domestique qui devait absorber une bonne partie des coûts de reproduction de la force de travail immigrante. Certes, à la différence du travail migrant temporaire ou circulaire, c'est *sur place* que s'effectue la séparation des fonctions de reproduction entre « la famille et l'usine ». Évidemment, lorsque le système de sécurité sociale est inexistant ou peu développé, toutes les familles ouvrières, qu'elles soient nationales ou immigrantes, sont appelées à jouer un rôle économique stratégique (voir, par exemple, Bradbury, 1983). Toutefois, le travailleur immigrant a ceci de spécifique qu'il n'a pas toujours eu les mêmes droits sociaux que la population nationale, rendant le support familial encore plus fondamental.

L'approche culturaliste en sociologie des relations interethniques a énormément insisté sur le rôle de la parenté et de la famille comme trait caractéristique des populations immigrantes, expliquant ce trait par la tradition et les valeurs héritées de leur culture d'origine. Ce réductionnisme culturel occulte le fondement économique de la famille immigrante, fondement lié à la place

de ces familles dans la structure de classe, à leur insertion spécifique sur le marché du travail et à leur vulnérabilité socio-politique. Cette vulnérabilité est inscrite dans des rapports de force à la fois avec l'État et avec les employeurs.

Si tel est le cas, on voit par le fait même le fondement économique de l'ethnicité. D'une part, c'est dans la famille, et en particulier par le travail domestique des femmes, que s'effectue la production des êtres humains et leur « socialisation-ethnicisation » (Juteau-Lee, 1983). D'autre part, la dépendance du travail immigrant sur l'économie familiale est rendue nécessaire de par la fonction et la place de ce travail dans la structure de production. Il n'est donc pas surprenant que l'ethnicité devienne pour les travailleuses et les travailleurs immigrants un mécanisme-clé dans leurs stratégies de survie matérielle. Cette ethnicité n'est donc pas uniquement le produit de l'idéologie dominante (quoique celle-ci s'en sert pour masquer les rapports de classes et diviser les travailleurs : voir Bernier, 1979), ni d'ailleurs le produit d'une prédisposition culturelle : elle est aussi et surtout un mode d'organisation permettant d'assurer la production domestique nécessaire à la reproduction de la force de travail. On peut plus facilement comprendre aussi que cette base économique de l'ethnicité, vue ici sous l'angle des intérêts des familles de travailleuses et de travailleurs immigrants, permet l'utilisation de celle-ci (l'ethnicité) par de nombreux intermédiaires, y compris par la petite bourgeoisie ethnique.

Il va sans dire que ce type d'organisation familiale a des répercussions importantes sur la situation de la femme immigrante. Les conditions économiques et socio-politiques du travail immigrant, en donnant un rôle important à la sphère de production domestique, va par le fait même conditionner la

place des femmes à la fois dans la sphère domestique et dans la sphère marchande. Les travaux de Labelle (Labelle et al. 1984) sont instructifs à cet égard, car ils montrent à quel point les trajectoires socio-professionnelles des femmes immigrantes sont articulées à leur travail domestique. On pourrait démontrer que la lourdeur de leur rôle dans la sphère domestique les rend encore plus vulnérables que les hommes sur le marché du travail.

S'il est clair que le système de travail migrant (version circulaire) s'applique au travail immigrant (version non-circulaire) au Canada et au Québec, on pourra toujours nous rétorquer que tout cela est du passé et qu'aujourd'hui les groupes immigrants ont les mêmes droits que les groupes nationaux. Certes, il faut reconnaître que cela est vrai pour certaines catégories d'immigrants et d'immigrantes qui ont obtenu ces droits grâce à de longues luttes menées par leurs organisations, souvent en alliance avec d'autres groupes. Par contre, d'autres catégories ne partagent pas tous les mêmes droits sociaux. D'abord, parmi les résidents permanents, les catégories « parent aidé », « famille », « réfugié indépendant » et « réfugié parrainé » n'ont pas les mêmes droits sociaux que les « indépendants ». C'est le cas, par exemple, du droit à l'aide sociale et aux allocations de frais de garde (voir Québec, 1984). Ensuite, il faut mentionner le groupe des « illégaux » ou des « non documentés » qui n'ont aucun droit et qui sont donc particulièrement vulnérables sur le marché du travail.

Mais au-delà des principes, ce qui compte en dernière analyse ce sont les *conditions réelles* d'exercice de ces droits. On pourrait démontrer — mais ce serait l'objet d'un autre article — qu'il est parfois difficile pour certains groupes immigrants de faire respecter leurs droits les plus fondamentaux.

L'exemple le plus flagrant n'est-il pas la situation réservée aux chauffeurs de taxi haïtiens à Montréal ? (Voir Piché et Normandeau, 1984).

Victor Piché
Département de démographie et
Centre de Recherches caraïbes
Université de Montréal

NOTES

¹ La distribution par région se présente comme suit : Asie (38,5 %) ; Caraïbe (13 %) ; Amérique centrale (8,4 %) ; Afrique (6,5 %) ; Amérique du Sud (5,4 %). Ces chiffres proviennent de données non publiées du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec.

² Ces statistiques proviennent du Bulletin d'information du Haut Commissariat pour les réfugiés à Genève (chiffres au 1^{er} janvier 1983).

³ En effet, les chiffres obtenus auprès de la Ligue des droits et libertés indiqueraient un taux de refus de l'ordre de 70 % !

Bibliographie

- Audet, B., *L'immigration temporaire au Québec en 1982*, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, Direction de la recherche, novembre 1983.
- Audet, B., *Immigration temporaire au Québec en 1983*, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, Direction de la recherche, décembre 1984.
- Audet, B., *L'immigration temporaire en 1984*, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, Direction de la recherche, mai 1985.
- Bernier, B., « Main-d'oeuvre féminine et ethnicité dans trois usines de vêtements de Montréal », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 3, n° 2, 1979, p. 117-140.
- Burawoy, M., « The Functions and Reproduction of Migrant Labor : Comparative Material from Southern Africa and the United States », *American Journal of Sociology*, vol. 81, n° 5, 1976, p. 1 050-1 087.

22

- Bradbury, B., « L'économie familiale et le travail dans une ville en voie d'industrialisation : Montréal dans les années 1870 », Nadia Fahmy-Eid et Micheline Dumont, *Maîtresses de maison, maîtresses d'école*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 287-318.
- Canada, *Perspectives de la politique d'immigration*, ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, Livre vert, Tome I, 1974.
- Carchedi, G., « Authority and foreign labour : some notes on a late capitalist form of capital accumulation and state intervention », *Studies in Political Economy*, n° 2, 1979, p. 37-74.
- Castles, S. et G. Kosack, « La fonction de l'immigration ouvrière dans l'Europe de l'Ouest capitaliste », *Critiques de l'économie politique*, n° 10, 1973, p. 30-53.
- Cohen, R., *Peripheral labour and Metropolitan capital : Mexican and Caribbean migrants in the U.S.*, manuscrit, 1980, 35 p.
- Corten, A., « Migrations et intérêts de classes », *Nouvelle Optique*, n° 8, 1972, p. 45-64.
- Coulibaly, S.P., *Les migrations voltaïques : les origines, les motifs et les perceptions des politiques*, thèse de doctorat (Démographie), Université de Montréal, 1972.
- Dandurand, A., « Les travailleurs migrants au Québec et au Canada/Les domestiques/Les travailleurs agricoles/Le trafic de la main-d'œuvre temporaire... », *Le Magazine OVO*, n° 27-28, 1978, p. 16-21.
- Ecevit, Z.H., « International Labor Migration in the Middle East and North Africa : Trends, Effects and Policies », M.M. Kritz, C.B. Keely et S.M. Tomasi (eds), *Global Trends in Migration*, New York, Center for Migration Studies, 1983, p. 259-275.
- Gonzalez, R.M. et R.A. Fernandez, « U.S. Imperialism and Migration : The Effects on Mexican Women and Families », *The Review of Radical Political Economies*, vol. II, n° 4, 1979, p. 112-123.
- Granotier, B., *Les travailleurs immigrés en France*, Paris, François Maspéro, 1976, 296 p.
- Gregory, J. et V. Piché, « African Return Migration : Past, Present and Future », *Contemporary Marxism*, n° 7, 1983, p. 169-183.
- Juteau-Lee, D., « La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal », *Sociologie et sociétés*, XV (2), 1983, p. 39-54.
- Kritz, M.M. et C.B. Keely, « Introduction », M.M. Kritz, C.B. Keely et S.M. Tomasi (eds), *Global Trends in Migration*, New York, Center for Migration Studies, 1983, p. xiii-xxxi.
- Labelle, M., Meintel, D., Turcotte, G. et M. Kempeneers, « Immigrées et ouvrières : un univers de travail à recomposer », *Cahiers de recherche sociologique*, (UQAM), vol. 2, n° 2, septembre 1984, p. 9-48.
- Labelle, M., Larose, S. et V. Piché, « Émigration et immigration : les Haïtiens au Québec », *Sociologie et Sociétés*, XV (2), 1983, p. 73-88.
- Labelle, M., Lemay, D. et C. Painchaud, *Notes sur l'histoire et les conditions de vie des travailleurs immigrés au Québec*, Montréal, C.E.Q., 1980.
- Massiah, G., « La mutation des grands flux migratoires internationaux », *L'état du monde 1982*, Paris/Montréal, Maspéro/Boréal Express, 1982, p. 71-78.
- Meillassoux, C., *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, François Maspéro, 1975, 253 p.
- Peressini, M., « Stratégies migratoires et pratiques communautaires : les Italiens du Frioul », *Recherches sociographiques*, XXV (3), 1984, p. 367-392.
- Piché, V., Gregory, J. et S. Coulibaly, « Vers une explication des courants migratoires voltaïques », *Travail, capital et société*, 13, n° 1, avril 1980, p. 76-103.
- Piché, V., Gregory, J. et D. Desrosiers, « Migration et sous-développement en Haute-Volta : essai de typologie », *Cahiers québécois de démographie*, 10, n° 1, avril 1981, p. 89-120.
- Piché, V. et L. Normandeau, « Le racisme dans le taxi : enjeux économiques ? », *Bulletin de l'Association d'économie politique*, vol. 5, n° 2, 1984, p.3.
- Québec, *Les non-citoyens et les services publics*, (Guide à l'intention des intervenants des réseaux public et parapublic), ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, 1984.
- Québec, *Évolution de l'immigration internationale au Québec au cours de la décennie 1975-1984*, (Consultation sur les niveaux d'immigration), ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, 1985.
- Ramirez, B., « L'immigration, la recomposition de classe et la crise du marché du travail au Canada », *Les cahiers du socialisme*, n° 6, automne 1980, p. 84-131.